

Rapport N° 89

Planification scolaire et parascolaire Concours pour le complexe scolaire et sportif du Reposoir

Nyon, le 13 mars 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 31 janvier 2013 en présence de Mesdames Valérie Annen, Vanessa Gardel Maouche et Christine Trolliet, ainsi que de Messieurs Patrick Buchs, Yves Gauthier-Jaques, Hans Rasmus Nilsson et Yves Froidevaux (Président-rapporteur). M. David Saugy était excusé.

La commission remercie Mme la Municipale Stéphanie Schmutz, Monsieur le Municipal Claude Uldry et Monsieur Patrick Troesch, Chef de Service architecture et bâtiments, pour toutes les informations transmises et explications apportées.

Introduction

Le présent préavis traite de trois objets, soit le crédit pour l'organisation d'un concours pour la future école et centre sportif du Reposoir, la présentation de la planification scolaire et parascolaire et un crédit pour l'engagement d'un chef de projet, pour une durée de 4 ans, qui s'occupera spécifiquement du projet de planification scolaire.

Si l'avant-dernier point ne fait pas l'objet d'une décision formelle dans le présent préavis, la commission remercie la Municipalité pour cette transparence qui offre une vision globale de la planification scolaire et parascolaire de la commune.

Les constructions et rénovations proposées répondent à deux défis que la commune se doit de mener: la création de nouveaux locaux scolaires pour répondre au développement démographique de la ville de Nyon et le besoin indiscutable de rénover plusieurs bâtiments scolaires. Ce double enjeu offre également l'opportunité de réorganiser les établissements scolaires en conformité avec l'accord intercantonal HARMOS (passage de l'actuel cycle de transition au primaire).

Concours pour le complexe sportif et scolaire du Reposoir

Le complexe du Reposoir est le projet le plus urgent à mener en matière de planification scolaire, notamment en raison du développement prochain des quartiers périphériques. La commission remercie la Municipalité pour avoir transmis le programme prévu. Le crédit demandé pour le concours correspond à environ 1 % du coût programmé du complexe.

Interrogés à ce propos par la commission, les représentants de la Municipalité estiment qu'il est important, pour un projet de cette envergure de passer par un concours. La commission souhaite que le jury soit composé avec soin, notamment en assurant une représentation significative des futurs utilisateurs (ou de représentants du monde scolaire) afin que la question de la praticité du projet soit un élément déterminant dans le choix final.

Selon la Municipalité, une seconde piscine couverte et une nouvelle salle de sport avec gradins correspondent à des besoins avérés, malgré le développement de structures similaires (piscine de Chéserey) ou de projets (halle multisports de Colovray, piscines de Coppet et de Gland) à proximité.

La commission s'est vivement inquiétée de la coordination et de l'intégration de l'école du Reposoir avec le parc du même nom. Elle estime que, pour pouvoir aller de l'avant avec le dépôt de ce rapport, la Municipalité, lors du Conseil qui traitera du préavis 89, doit s'engager à ce que:

- a) que le concours pour l'École du Reposoir prendra en compte, dès le départ, la question de la transition harmonieuse et adaptée entre le parc et l'école;
- b) que les travaux de ces deux projets soient organisés et coordonnés avec le maximum d'efficacité, même si le projet du parc devait prendre du retard, être mis en place en plusieurs étapes ou être revu en profondeur.

Après discussion, la commission a renoncé à intégrer ces éléments dans les conclusions (par un amendement). La commission a toutefois mandaté son président pour obtenir, avant le dépôt de notre rapport, l'assurance que la Municipalité interviendra dans le sens de nos demandes lors du Conseil qui traitera du présent objet.

Planification scolaire et parascolaire

Tant dans le préavis que lors de la séance, la Municipalité a fait preuve d'une transparence qui mérite d'être soulignée. Chaque projet fera l'objet d'un préavis et pourra ainsi être débattu au sein du Conseil communal. La commission n'a donc pas souhaité discuter des futurs projets individuellement.

La planification prévue devrait permettre d'effectuer des permutations des classes lors des rénovations importantes de bâtiment scolaire.

La planification proposée est sans conteste ambitieuse, mais elle est jugée incontournable et indispensable par la commission. Plusieurs bâtiments scolaires qui accueillent actuellement des classes primaires nécessitent véritablement des travaux importants de rénovation et l'essor démographique de la commune impose la création de nouvelles structures.

Les projets décrits dans le préavis ont eu coût important, environ 108 millions (80 millions pour de nouvelles infrastructures et 28 millions pour des rénovations). Les finances de la commune ne permettant pas de financer l'ensemble de la planification, la Municipalité proposera d'introduire un impôt affecté de 3 à 5 points.

Engagement d'un Chef de projet pour 4 ans

Les ressources du service architecture et bâtiments sont insuffisantes pour mener à bien l'élaboration et le suivi des projets liés à la planification qui nous occupe. La Municipalité propose donc d'engager, pendant 4 ans, un chef de projet.

La commission salue l'option choisie, soit le fait de ne pas recruter un employé en CDI, mais de limiter l'engagement à une période de 4 ans. Pour la commission, la qualité du suivi de cette planification est essentielle et cet engagement permettra notamment une meilleure maîtrise des coûts.

Conclusions

C'est avec enthousiasme que la commission salue la volonté municipale de s'attaquer, avec sérieux et volontarisme, à la rénovation de bâtiments scolaires vétustes et à la construction des nouveaux locaux indispensables à l'évolution démographique de notre cité. L'attrait d'une ville, pour les nouveaux habitants, se mesure souvent à la qualité et à la proximité des services proposés à la population.

La commission, comme indiqué précédemment, s'est inquiétée de la cohérence et de la coordination entre le projet du complexe et du parc du Reposoir. Elle estime que, avant même de lancer le concours d'architecture, ces questions doivent être réglées par la commune. C'est dans cet état d'esprit qu'une demande a été effectuée à la Municipalité pour que les garanties orales nécessaires puissent être offertes lors de l'acceptation du présent préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le Rapport no 89 concernant la demande de crédit de CHF 492'000.- TTC dédié à l'organisation d'un concours de projets pour le complexe scolaire et sportif du Reposoir et d'un crédit de CHF 640'000.- TTC pour un nouveau poste de chef de projet crée pour une durée limitée à quatre ans
- oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'accorder un crédit de CHF 492'000.- TTC à la Municipalité pour l'organisation d'un concours de projet d'architecture en vue de la construction d'une école, d'une unité d'accueil pour écolier, de trois salles de gymnastique et d'une piscine couverte publique au Reposoir, montant qui sera porté au compte No 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;
2. d'accorder un crédit de fonctionnement de CHF 640'000.- TTC à la Municipalité pour le financement d'un poste de chef de projet supplémentaire au Service architecture et bâtiments, limitée à une durée de quatre ans, montant porté au compte salaire No 3011 et suivants.

La Commission:

Mmes Valérie Annen, Vanessa Gardel Maouche et Christine Trolliet
MM Patrick Buchs, Yves Gauthier-Jaques, Hans Rasmus Nilsson, David Saugy et Yves Froidevaux (Président rapporteur)